

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 17 décembre, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente cinq, puis trente-quatre à partir de vingt et une heures cinquante cinq minutes, trente-deux à partir de vingt deux heures dix minutes et trente quatre à partir de vingt deux heures treize minutes, trente-trois à partir de vingt deux heures treize minutes, et trente-quatre à partir de vingt deux heures quinze minutes, sous la Présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 11 décembre précédent.

**Etaient Présents :**

M. CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. SAIDANI, Mme LE GLOANNEC, M. BOURDI, Mme BASTIDE, M. LE DANOIS, Mme BLIN, M. TILLIET, Mme AZZOUZ, M. KASSAMALY, Mme PONTHER, M. LISON, Adjoints au Maire, Mmes GAUTIER, KAIS, M. REDON (jusqu'à vingt deux heures dix minutes et à partir de vingt deux heures treize minutes), Mme TRAIKIA, M. BENYAHIA (jusqu'à vingt deux heures treize minutes et à partir de vingt deux heures quinze minutes), M. GUY, Mme TAN, M. LEROY J.P, Mme MHEBIK, MM. BOURCIER, GRAUER, ELMALEH (jusqu'à vingt et une heures cinquante cinq minutes), M. CHERFAOUI, Mme TRUONG NGOC (jusqu'à vingt deux heures dix minutes et à partir de vingt deux heures treize minutes), MM. MATRAT, M. LEROY H., Mme SAID ABDALLAH, MM. LE FLOCH, TRIGANCE, M. CHALLAL, Mme ROCH, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme KERNISSI représentée par M. KONIECZNY,  
Mme TABOUREAU représentée par M. LISON,  
Mme TUFFERY-TOULLEC représentée par Mme LE GLOANNEC,  
M. ELMALEH représenté par M. CHEVREAU, Maire (à partir de vingt et une heures cinquante cinq minutes),  
Mme CROS représentée par Mme PONTHER,  
Mme AIT MOUFFOK représentée par M. TILLIET,  
Mme COHEN représentée M. BOURDI,  
M. TURKMEN représenté par Mme BLIN,  
Mme PROSPERI représentée par M. TRIGANCE,  
M. TAVARES représenté par M. CHALLAL,  
Mme DOUMBIA représentée par Mme ROCH.

**Absents non représentés :**

M. REDON (jusqu'à vingt deux heures dix minutes et à partir de vingt deux heures treize minutes) – Délibération N° 20,  
Mme TRUONG NGOC (jusqu'à vingt deux heures dix minutes et à partir de vingt deux heures treize minutes) - Délibération N° 20,  
M. BENYAHIA (jusqu'à vingt deux heures treize minutes et à partir de vingt deux heures quinze minutes) - Délibération N° 21.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame TAN ayant obtenu 45 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**CM171215 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**PROCÉDE** à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 45 voix

Madame Isabelle TAN

Madame Isabelle TAN est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 45

**CM171215 - 2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2015**

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation au procès-verbal.

**CM171215 – 3 - ÉLECTION D'UN CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

Mesdames TAN et ROCH ont été désignées en qualité d'assesseurs pour procéder au dépouillement des deux élections.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- A obtenu Monsieur Hervé CHEVREAU

Nombre de bulletins : 45

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 43

Voix : 43

Monsieur Hervé CHEVREAU est conseiller métropolitain et par conséquent conseiller territorial de l'Établissement Public Territorial de droit.

## **CM171215 - 4 - ÉLECTION DES CONSEILLERS TERRITORIAUX**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

A obtenu la liste :

- Monsieur Jean-Pierre LEROY,
- Madame Isabelle TAN.

Nombre de bulletins : 45

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 43

Voix : 43

Monsieur Hervé CHEVREAU est conseiller métropolitain et par conséquent conseiller territorial de l'Etablissement Public Territorial de droit.

La liste des conseillers territoriaux qui siégeront au sein de l'Etablissement Public Territorial est composée comme suit :

- Monsieur Hervé CHEVREAU,
- Madame Brigitte ESPINASSE,
- Monsieur Patrice KONIECZNY,
- Madame Eugénie PONTHER,
- Monsieur Denis REDON,
- Madame Mouna TRAIKIA,
- Monsieur Farid BENYAHIA,
- Madame Fatiha KERNISSI,
- Monsieur Jean-Pierre LEROY,
- Madame Isabelle TAN,
- Monsieur Yannick TRIGANCE,

## **CM171215 - 5 – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE B.P. 2016 – AUTORISATION AU MAIRE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager ces dépenses dans un plafond maximum de 25 pour cent des crédits d'investissements, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, votés au Budget Primitif 2015.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

## **CM171215 - 6 - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016**

**PRENDRE ACTE** des orientations budgétaires pour l'année 2016,

**APPROUVE** le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2016.

Ont voté Pour : 39

Contre : 4 M. TRIGANCE (+ pouvoir Mme PROSPERI), Mme ROCH (+ pouvoir Mme DOUMBIA) Abstentions : 2 M. CHALLAL (+ pouvoir M. TAVARES).

#### **CM171215 - 7 - AVANCE SUR SUBVENTION 2016 À LA CAISSE DES ÉCOLES**

**DECIDE** d'allouer à la Caisse des Ecoles (C.D.E) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2016, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2015.

Ont voté Pour : 43

N'ont pas participé au vote : 2 M. CHALLAL (+ pouvoir M. TAVARES)

#### **CM171215 - 8 - AVANCE SUR SUBVENTION 2016 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**DECIDE** d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2016, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2015.

Ont voté Pour : 43

N'ont pas participé au vote : 2 M. CHALLAL (+ pouvoir M. TAVARES)

#### **CM171215 - 9 - AVANCE SUR SUBVENTION 2016 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MEYRONNES - EPINAY-SUR-SEINE**

**DECIDE** d'allouer au Syndicat Intercommunal de Meyronnes-Epinay-sur-Seine (S.I.M.E.) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2016, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2015.

Ont voté Pour : 43

N'ont pas participé au vote : 2 M. CHALLAL (+ pouvoir M. TAVARES)

#### **CM171215 - 10 - INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU RECEVEUR MUNICIPAL**

**APPROUVE** le principe d'allouer une indemnité de conseil dans les conditions prévues par l'arrêté du 16 décembre 1983, à Monsieur Patrick BACQUEY Receveur Municipal au titre de l'année 2015 au prorata temporis de sa nomination,

**DECIDE** de retenir les taux maximums prévus à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 pour le calcul de l'indemnité.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM171215 - 11 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE PORTUGAISE - ANNÉE 2015**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale à l'association « **SOCIO CULTURELLE PORTUGAISE** » - **A.S.C.P.** pour l'année 2015 comme suit :

« ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE PORUGAISE » - A.S.C.P . 1.500,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM171215 - 12 – CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION PROMESS – ANNÉE 2016**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la ville d'Epinay-sur-Seine et l'association "PROMESS" fixant les objectifs communs pour l'année 2016,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**FIXE** le montant de la redevance versée par PROMESS pour l'occupation des locaux de répétitions à 15,50 € par groupe, par trimestre et par équipement, ainsi que le montant de l'accès à Internet installé dans le studio de répétitions de la Maison du Théâtre et de la Danse soit 61,20 € T.T.C. par trimestre.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM171215 – 13 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE JEAN VIGO POUR UN VOYAGE SCOLAIRE À MADRID**

**DECIDE** de verser au collège Jean Vigo une subvention exceptionnelle de 1.500,00 €, (mille cinq cent euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM171215 – 14 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE JEAN VIGO POUR UN VOYAGE SCOLAIRE À LONDRES**

**DECIDE** de verser au collège Jean Vigo une subvention exceptionnelle de 1.000,00 €, (mille euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM171215 - 15 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCÉE LOUISE MICHEL POUR UN VOYAGE SCOLAIRE À NEW YORK**

**DECIDE** de verser au lycée des métiers Louise Michel une subvention exceptionnelle de 1.000,00 € (mille euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM171215 – 16 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL – ANIMATION GLOBALE N° 15-284 A DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE C.S.C. LES ÉCONDEAUX**

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement centre social – Animation Globale n° 15-284 A avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2018 qui accorde l'agrément du centre socioculturel Les Econdeaux, au vu des engagements pris dans le projet social, permettant l'obtention de la prestation de service « Animation Globale »,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM171215 - 17 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL - ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES N° 15-285 A DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE C.S.C. LES ECONDEAUX**

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement centre social – Animation Collective Familles n° 15-285 A avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2018 qui accorde l'agrément du centre socioculturel Les Econdeaux, au vu des engagements pris dans le projet social, permettant l'obtention de la prestation de service « Animation Collective Familles »,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM171215 - 18 – VALIDATION DU PROJET SOCIAL 2016/2019 DU CENTRE SOCIOCULTUREL FÉLIX MERLIN**

**APPROUVE** les orientations du projet social du centre socioculturel Félix Merlin en vue de nouvelles conventions d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016,

**SOLLICITE** la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales,

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financements relatives à ce projet social.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM171215 - 19 - MODIFICATION DU RÉGIME DÉROGATOIRE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIÉS - CHOIX DES DATES AUTORISÉES POUR L'ANNÉE 2016**

**APPROUVE** la liste des 12 dimanches retenus pour les branches d'activités désignées en annexe 1,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avant le 31 décembre 2015, l'arrêté municipal réglementant l'ouverture des dimanches désignés sans que cela ne soit toutefois, une obligation pour les commerçants d'ouvrir à chaque date retenue pour sa branche d'activité.

Ont voté Pour : 42

**CM171215 - 20 – OPÉRATION DE RÉHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASSE ROMAIN ROLLAND : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MANDAT**

**APPROUVE** l'avenant N°1 à la convention de mandat avec la Société Publique Locale Plaine Commune Développement, ayant pour objet la prise en compte du réajustement du montant global de l'opération à 5.820.000,00 € T.T.C., l'allongement de la durée de l'opération, la fixation de la rémunération du mandataire, la S.P.L. Plaine Commune Développement à 104.413,75 € H.T. soit 125.195,21 € T.T.C.

**AUTORISE** la signature de l'avenant N°1 à la convention de mandat avec la Société Publique Locale Plaine Commune Développement,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM171215 - 21 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉ RELÈVE EN HAUTEUR**

**APPROUVE** la convention pour l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur, ainsi que les conventions particulières qui suivront.

Ont voté Pour : 44

Abstention : M. KONIECZNY

**CM210915 - 22 – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016**

**PREND ACTE** de la présentation effective du rapport développement durable 2016 de la commune d'Epinay-sur-Seine à l'organe délibérant de la collectivité.

**CM171215 - 23 - CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR TECHNIQUE DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

**DECIDE** la création du poste de Directeur technique des Systèmes d'Information, dont le recrutement sera assuré par voie contractuelle,

**DECIDE** d'en fixer la rémunération par référence au traitement brut, à l'indemnité de résidence et le cas échéant au supplément familial de traitement, afférents au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

**DECIDE** que l'agent recruté sera positionné sur un grade et à un échelon selon son expérience professionnelle et son ancienneté,

**DECIDE** que l'agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire afférent au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

**DIT** que l'agent recruté bénéficiera des avantages collectivement acquis par le personnel communal en matière de prime annuelle, et qu'il sera soumis aux dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM171215 - 24 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA BOURSE DU TRAVAIL - ANNÉE 2015**

**APPROUVE** la convention avec l'association de gestion de la Bourse du Travail,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 6.800,00 euros, pour 2015, à l'association de gestion de la Bourse du Travail,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM171215 - 25 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

**PREND ACTE** des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°s 3631 – 3633 au 3634 – 3636 au 3638 – 3640 au 3655 – 3657 au 3661.

**CM171215 - 26 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**PREND ACTE** des décisions prises en novembre 2015, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et quarante cinq minutes.

Le

La Secrétaire,

Le Maire,

Isabelle TAN

Hervé CHEVREAU